# Urbanisme transitoire au service de l'entrepreneuriat circulaire

## le Grand Lyon

Auteur :

Direction de la Proprete - 20 Rue du Lac
69003 Lyon
Voir le site internet
Gabriel Stumpf
gstumpf@grandlyon.com

Consulter la fiche sur OPTIGEDE

## CONTEXTE

Les tiers-lieux ont un rôle crucial à jouer dans la promotion de l'économie circulaire en fournissant des opportunités de partage de ressources, de récupération de déchets, de recyclage et de réutilisation de matériels.

L'offre à destination de ces acteurs économiques passe notamment par une offre de locaux adaptés, parmi lesquels l'émergence de tiers-lieux, à travers une politique structurée d'urbanisme transitoire.

Friches urbaines, bâtiments inexploités, lieux vacants... La Métropole de Lyon investit de plus en plus de sites inoccupés pour y développer des projets d'urbanisme transitoire comme nouveau modèle de fabrique de la ville. L'urbanisme transitoire permet ainsi d'ouvrir temporairement et à court terme des lieux de développement économique, d'hospitalité et d'hébergement d'urgence, de promotion de filières émergentes et de l'économie sociale, solidaire et circulaire, d'accompagnement des acteurs associatifs et culturels.

La Métropole de Lyon a structuré la démarche autour d'une direction de projet et d'instances de pilotage politique et technique. L'objectif pour la collectivité est de réussir à mobiliser son patrimoine et développer ces projets temporaires de manière efficace, en cohérence avec tous ses champs de compétence (culture, habitat, économie, politiques sociales, aménagement urbain, environnement, participation citoyenne...) et en adéquation avec les besoins du territoire.

La Métropole de Lyon s'est aussi dotée d'une assistance à maitrise d'ouvrage, confiée aux groupements Intermède et Plateau Urbain, qui l'accompagnent dans l'activation des principaux sites. À ce jour, une vingtaine sont ainsi « activés » et autant sont en réflexion, portés par les directions métiers, les équipes opérationnelles de la Métropole ou les aménageurs délégués qui intègrent de plus en plus dans leurs pratiques cette opportunité du temps long des projets.

Parmi les sites aujourd'hui identifiés, on peut citer l'Escale 22D (Villeurbanne), les Ateliers Briand (Saint- Priest), le site des Usines Fagor (Lyon 7) qui évolue et dont les occupants vont bientôt investir les Grandes Locos (La Mulatière). Parmi les lieux à venir, on trouvera notamment des ressourceries culturelles et du bâtiment et un pôle numérique responsable autour du reconditionnement.

## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

- Développer une offre d'accueil à destination des acteurs de l'économie circulaire, plus particulièrement ceux en phase d'amorçage.
- Favoriser les synergies entre acteurs et la coopération.
- Fédérer les acteurs d'une même filière. La Métropole de Lyon a identifié 6 filières prioritaires : Mobilité, Bâtiment, Textile, Alimentation, Industrie et Entrepreneuriat. Ces filières sont mises en valeur dans ces lieux.

### Résultats quantitatifs

- 128 structures hébergées sur des sites transitoires dont 21 du champ de l'économie circulaire et 18 structures du champ des mobilités décarbonées.
- 344 personnes travaillant sur sites.
- 99 000 m² activés à l'hiver 2023 - été 2024.
- 43 projets d'urbanisme transitoire sur le territoire de la Métropole de Lyon

### Résultats qualitatifs

Des sites permettant de mettre en avant plusieurs politiques sectorielles :

- Végétalisation et environnement
- Économie et transition(s)
- Hospitalité et solidarités
- Art et culture
- Animation pour le quartier
- Mobilités décarbonées.

Ce projet a permis la structuration de la collectivité de manière transverse, avec une équipe projet dédiée.

De plus, il favorise les coopération des acteurs et les projets collectifs. Par exemple : Tizu, établit dans les atelier Briand, construit des meubles en réemploi. Pour la construction d'un mange debout, l'entreprise a sollicité des voisins d'ateliers, la ferronerie avec AI Process et la sous-traitance industrielle avec Inclusine.

## MISE EN OEUVRE

### Description de l'action

Constitution d'une équipe projet en interne à la Métropole de Lyon avec un comité de pilotage constitué de 7 élus et d'un comité technique mensuel, transversal avec toutes les délégations.

Utilisation d'une assistance à maitrise d'ouvrage (AMO) confiée aux groupements Plateau Urbain et Intermède.

### Planning

- Lancement de la démarche en 2019.
- Première expérimentation dès 2020.
- 2022 : industrialisation de la démarche.

### Moyens humains

Equipe pluri-disciplinaire de 25 personnes participant aux instances (comité technique générique, comité technique dédié par lieu et Boite à projet).

### Moyens financiers

Budget de 10 millions d'euros dédié à l'urbanisme transitoire et inscrit au programme pluriannuel d'investissement de la Métropole de Lyon.

Pour l'accompagnement, la Métropole a sollicité un marché de 600k€ pour 4 ans (AMO).

### Moyens techniques

La Métropole de Lyon s'est aussi dotée d'une Assistance à Maitrise d'Ouvrage (AMO), confiée aux groupements Plateau Urbain et Intermède, qui s'organise en deux volets :
1. Des missions d'étude et d'assistance à la conception, au montage et à la gestion future de projets transitoires.
2. Des missions d'accompagnement général telles que l'aide à la capitalisation et à l'évaluation, des expertises juridiques et méthodologiques, l'appui à la constitution d'un réseau de partenaires.

### Partenaires mobilisés

- Les communes du territoire de la Métropole de Lyon où un projet est déployé. Par exemple : La ville de Villeurbanne avec le projet Escale 22D.
- L'agence d'urbanisme de lAire Métropolitaine Lyonnaise participe à l'étude et à la capitalisation des expériences menées.
- L'Etat sur certains projets.
- Le cabinet Nova7 est également mobilité pour la démarche d'évaluation.

# VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

## Facteurs de réussites

- L'organisation sous forme d'équipe projet : Cela permet une meilleure transversalité, une meilleure vision d'ensemble et une bonne coopération entre les services.
- Le budget dédié : Le budget a permis de débloquer un grand nombre de bâtiment et de faciliter les démarches. L'AMO a été un facteur de réussite important dans la conduite du projet.
- Un portage politique fort des élus métropolitains.

## Difficultés rencontrées

- Réticence de certaines communes, opposées politiquement, à certains projets d'urbanisme transitoire.
- La méconnaissance de la "mauvaise" qualité de certains bâtiments, demandant des travaux non prévus comme du désamientage, des travaux électriques importants... Cela augmente à la fois le coût de la démarche et cela ralenti le projet.
- La durée d'occupation limitée rend plus difficile l'élaboration d'un modèle économique équilibré.

## Recommandations éventuelles

Il est très important de poser le cadre dès le départ :

- La durée d'occupation

- La typologie des activités accueillies (difficulté d'accueillir des activités ERP ou ICPE)

- Les obligations de chacun (propriétaires et locataires)

---

## Mots clés

APPROVISIONNEMENT DURABLE MATIERE | ECOLOGIE INDUSTRIELLE ET TERRITORIALE | ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS) | COLLECTIVITES LOCALES | GESTION DE PROXIMITE | GESTION COLLECTIVE | EMPLOI LOCAL | COOPERATION LOCALE | DECHETS DU BATIMENT | TEXTILE

## Dernière actualisation

Février 2024

Fiche réalisée sur le site optigede.ademe.fr

sous la responsabilité de son auteur

## Contact ADEME

Claire SAUGUES

claire.saugues@ademe.fr

Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes